

ACTION URGENTE

MEXIQUE. DE NOUVELLES MENACES ADRESSÉES À UN REFUGE POUR MIGRANTS

De nouvelles menaces auraient été adressées au refuge pour migrants La 72 et à son directeur à Tenosique, dans l'État de Tabasco (sud du Mexique). Cet homme et ses employés sont en grave danger.

Le 17 mars 2013, un migrant a raconté aux bénévoles travaillant au refuge La 72 que des membres d'une bande criminelle lui avaient dit qu'ils attaqueraient les locaux pour découvrir quels étaient les employés et les migrants qui avaient porté plainte contre eux, et qu'ils savaient comment entrer dans le refuge. Le frère **Tomás González**, directeur du refuge La 72, et son collègue **Rubén Figueroa** étaient en route pour le bureau du Procureur général de l'État de Tabasco pour signaler cette plainte lorsqu'ils ont été rappelés de toute urgence au refuge.

Sur place, un migrant a expliqué à Tomás González qu'alors qu'il se trouvait près de l'arrêt des trains de fret à Tenosique, où des migrants en situation irrégulière montent à bord pour aller au nord, un inconnu lui a dit : « Ce qui nous intéresse, c'est la tête du prêtre responsable de tout ça, et celles de tous ceux qui ont parlé [aux autorités...] Aujourd'hui, on va aller au refuge pour les attraper tous. »

Ces deux incidents ont été immédiatement signalés à la police fédérale judiciaire, à la police fédérale et à l'armée. Les autorités ont appréhendé trois personnes mais elles n'auraient pas arrêté les chefs de la bande. Une patrouille de police a été déployée à l'extérieur du refuge et les autorités fédérales se sont engagées à améliorer la protection des individus concernés mais par le passé, de telles promesses n'ont abouti à rien.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en espagnol, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à fournir sans délai une protection efficace à Tomás González, Rubén Figueroa et aux autres défenseurs des droits humains qui travaillent au refuge pour migrants La 72, à Tenosique, dans le respect de leurs souhaits ;
- exhortez-les à diligenter une enquête minutieuse et efficace sur toutes les menaces adressées à ces personnes, et à traduire les responsables présumés en justice, y compris les chefs de la bande criminelle qui serait à l'origine des menaces ;
- engagez les autorités fédérales et étatiques à lutter contre les bandes criminelles qui prennent pour cible les migrants en situation irrégulière voyageant à travers l'État de Tabasco, et à amener tout fonctionnaire soupçonné de collaborer avec les membres de ces bandes à rendre des comptes.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 1^{er} MAI 2013 À :

Ministre de l'Intérieur

Miguel Ángel Osorio Chong
Bucareli 99, col. Juárez, Cuauhtemoc
Distrito Federal, México, C.P. 6600,
Mexique

Courriel : secretario@segob.gob.mx

Fax : +52 55 5093 3414

Formule d'appel : *Estimado Sr Secretario,*
/ Monsieur le Ministre,

Procureur général de l'État de Tabasco

Fernando Valenzuela Pernas
Av. Paseo Usumacinta, No. 802 Col. Gil
y Sáenz (antes El Águila). Villahermosa
Tabasco, Mexique

Courriel : procurador@pgjtabasco.gob.mx

Fax : +52 993 313 6550 (dites « ¿tono
de fax por favor? » si quelqu'un
décroche)

Formule d'appel : *Estimado Sr.*
Gobernador, / Monsieur le Gouverneur,

Copies à :

Refuge pour migrants La 72

Courriel :

ruben_migrante@hotmail.com

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 62/13.

Pour plus d'informations : <http://amnesty.org/fr/library/info/AMR41/010/2013/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

MEXIQUE. DE NOUVELLES MENACES ADRESSÉES À UN REFUGE POUR MIGRANTS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Rubén Figueroa et Tomás González travaillent au refuge La 72 et subissent en permanence des menaces et des actes d'intimidation parce qu'ils aident des migrants en situation irrégulière qui traversent le Mexique et prennent leur défense.

Chaque année, des centaines de milliers de migrants clandestins venus d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud tentent de traverser le Mexique pour atteindre les États-Unis. Bon nombre d'entre eux sont arrêtés par les services mexicains de l'immigration et renvoyés dans leur pays d'origine. Amnesty International s'est rendue dans ce pays pour enquêter sur des informations faisant état d'atteintes aux droits fondamentaux de ces personnes. Elle a alors découvert qu'un grand nombre d'entre elles avaient été enlevées par des bandes de malfaiteurs, parfois avec la complicité des responsables locaux. En raison de l'impunité qui les caractérise, les atteintes commises contre les migrants, qui sont extrêmement vulnérables, ont augmenté, bien que le gouvernement se soit engagé à garantir le respect des droits de ces individus.

Au Mexique, la Loi relative à la protection des défenseurs des droits humains et des journalistes a été approuvée à l'unanimité par la Chambre des députés et le Sénat et ratifiée par le président en 2012. Le processus de promulgation a maintenant commencé, ce qui comprend la participation directe des représentants de la société civile, mais les protocoles opérationnels - des lignes directrices claires concernant la coopération entre les autorités et ressources fédérales et étatiques - doivent être adoptés de toute urgence pour garantir l'efficacité de cette loi. Il est primordial que les autorités se rappellent que leur rôle ne se résume pas à instaurer un mécanisme de protection.

Amnesty International a lancé une action visant à attirer l'attention sur le sort des migrants qui traversent le Mexique et à leur fournir une aide dont ils ont grand besoin. Pour y participer, rendez-vous sur la page <http://sendsocks.org>.

Personnes concernées : Tomás González, Rubén Figueroa et les membres du personnel du refuge pour migrants La 72

Genre : hommes et femmes

Action complémentaire sur l'AU 62/13, AMR 41/012/2013, 20 mars 2013

